

IL EST URGENT DE MODIFIER OU DE CHANGER LA CONSTITUTION !

En république le peuple est souverain...jusqu'à l'instant où il a élu au suffrage universel un président de la République et des parlementaires pour le représenter et qui vont décider en ses lieux et place, et souvent contre sa volonté.

Dès lors il n'est plus souverain mais soumis à la volonté des autres et comme le droit de manifester lui est de plus en plus interdit...s'il n'est pas du côté de la majorité gouvernante, il n'a qu'un seul recours pour recouvrer sa souveraineté : la « révolution »...

Ce qui n'est pas une solution des plus agréables, convenons-en !!

Il est donc urgent soit de réformer soit de changer la constitution de la cinquième république fondée par De Gaulle dans le seul objectif d'obtenir les pleins pouvoirs.

Il faut que le peuple reste souverain et si les représentants qu'il a élu (Président de la République et parlementaires) ne sont plus en adéquation avec sa volonté alors il doit pouvoir les remplacer à tout moment et non pas devoir attendre ou espérer de nouvelles élections...qui ne changeront rien à la finalité.

Des solutions s'imposent :

1/ Indiquer un seuil au-dessous duquel le président de la République doit se démettre de ses fonctions puisqu'il ne représente plus le peuple qui l'a élu. Par exemple 20% d'opinion favorable.

2/ Rétablir à 7 années, non renouvelable, le mandat présidentiel afin que le président élu ait le temps nécessaire de mettre en œuvre le programme sur lequel il a obtenu la majorité des électeurs et, SURTOUT, qu'il ne soit pas devant l'obligation de le modifier devant l'objectif d'une future réélection.

3/ Pour les parlementaires l'absolu nécessité de parler au nom des citoyens qui les ont élus et non pas de prendre des décisions uniquement en fonction de leur propre idéologie sur toutes les questions sociétales. Peu nous importe qu'ils soient de droite ou de gauche et qu'ils obéissent aux mots d'ordre de leur parti. Ce qui compte c'est avant tout notre volonté et avant de se prononcer en notre nom ils doivent savoir ce que nous souhaitons.

Pour cela il existe le référendum et ils doivent y avoir recours avant de décider pour nous.

Cela n'a pas été le cas récemment lors du « mariage pour tous » et j'espère que ce sera le cas prochainement pour le « vote des étrangers » et sur d'autres sujets ou notre volonté doit prévaloir...avant la leur.

Ce n'est pas aux parlementaires de décider pour le peuple.

C'est au peuple de dicter sa volonté aux parlementaires.

De Gaulle, pour qui chacun le sait j'ai des sentiments irréversibles, a eu l'intelligence de tirer profit d'un référendum qu'il savait perdu d'avance pour quitter un pouvoir qui ne lui appartenait plus et se retirer à Colombey.

Ce ne sont pas les sujets de référendums perdus d'avance qui manquent à François Hollande.

Il s'en sortirait moins diminué que s'il persiste !!